



PRÉFET DU HAUT-RHIN

Direction départementale de la cohésion sociale
et de la protection des populations

Service Jeunesse, Sport, Vie Associative, Égalité

DÉPLOIEMENT DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL APPEL À CANDIDATURES – Équipe d'encadrement RÉFÉRENT·E SPORT ET COHÉSION

Description

Vous faites partie d'une équipe de soutien à l'équipe de direction, et appuyez les capitaines de compagnie et les tuteurs de maisonnée. Vous êtes chargé·e de renforcer le *continuum* éducatif des séjours et veillez à fonder l'organisation des activités dans un esprit de cohésion. Vous pouvez être amené·e·s à proposer et animer des activités.

Profil

- titulaire d'une qualification sportive et à jour de sa déclaration d'éducateur sportif ;
- expérience dans l'animation d'activités sportives et de cohésion ;
- motivation et expérience dans l'encadrement d'un public adolescent.

Lieux et dates

Séjours de cohésion du 21 juin au soir au 03 juillet 2020 à Wintzenheim et à Rouffach.

Une semaine de formation rémunérée est prévue dans la région du 14 au 17 avril (dates et lieu à confirmer).

Rémunération prévue

À définir entre 80 et 100 € nets par jour (+ hébergement et restauration pris en charge le cas échéant), y compris pour les journées de formation.

Remarque

Chaque candidature fera l'objet d'un contrôle d'honorabilité conformément aux dispositions du code de procédure pénale : consultation du bulletin n°2 du casier judiciaire et du fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAVIS).

**Merci d'adresser vos candidatures en joignant un CV
pour le lundi 23 mars 2020 au plus tard, par courriel, à l'adresse suivante :**
snu@haut-rhin.gouv.fr

Cité administrative – Bât. C - 3 rue Fleischhauer – 68026 COLMAR CEDEX – ☎ 03 89 24 82 00 – 📠 03 89 24 82 01 – 📧 ddcspp@haut-rhin.gouv.fr

Pour toutes autres informations, consulter aussi 3939 allo service public (0.15 €/mn) et www.haut-rhin.gouv.fr

La DDCSPP met en œuvre un traitement automatisé d'informations nominatives. Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne bénéficie d'un droit d'accès et de rectification à ces informations nominatives. Ce droit s'exerce auprès du service dont l'adresse figure en pied de page de ce document.